



Motion intersyndicale des élu-e-s Solidaires, CGT, CFDT et FO au CSAL de la DISI RAAB

À l'ordre du jour du CSAL de ce 5 décembre 2023, le règlement intérieur (RI) de cette instance et de la Formation spécialisée (FS) doit être soumis au vote.

Ce RI est le copier/coller du RI du CSA de Réseau (CSAR) adopté unilatéralement par la Direction Générale des Finances Publiques malgré l'avis négatif unanime des élus nationaux.

Bien que toutes les organisations syndicales nationales aient envoyé par écrit leurs propositions de réécritures, la DG les a systématiquement toutes refusées, comme elle a refusé d'intégrer les engagements positifs de notre Ministre annoncés lors des CSA Ministériels de février et juillet 2023.

Il apparaît donc que du point de vue de la DG, le projet de RI n'est pas modifiable par les organisations syndicales.

Ainsi, le RI de réseau a été adopté en l'état, en renvoyant toutes les modifications jugées utiles à la future circulaire de fonctionnement, toujours en cours de rédaction !!!

M le Président du CSAL vous nous avez proposé de déposer des amendements à ce règlement intérieur en sachant que vos marges de manœuvre sont quasi nulles.

À quoi bon en discuter avec vous ?

N'ayant pas connaissance du contenu de la circulaire ministérielle devant sortir courant 2024 qui va impacter le RI, à quoi bon voter un RI dans ces conditions ?

Une fois de plus notre administration démontre le peu de considération qu'elle a du dialogue social.

L'article sur "Adoption du règlement intérieur du CSAL" publié sur le site Ulysse Disi le 29 novembre en est le reflet.

Alors que l'instance ne s'est pas encore réunie, publier ce type d'article est ressenti, au mieux comme une maladresse, au pire une provocation par les organisations syndicales.

Ne voulant pas participer à cette « mascarade » de dialogue social, les élu-e-s Solidaires, CGT, CFDT et FO au CSAL de la DISI RAAB ne siégeront pas aujourd'hui.